

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

30 JUIN 2019

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

30 JUIN 2019

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

APSV comptables professionnels agréés inc.

APSV comptables professionnels agréés inc.¹

Montréal, le 26 octobre 2019

¹ Par Caroline Pombert, CPA auditrice, CA

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
PRODUITS		
Subventions		
Municipales - Arrondissement LaSalle	297 842 \$	289 393 \$
Provinciales	9 162	9 481
Location	85 339	85 329
Cours et ateliers	71 638	113 423
Dons, commandites, membership et autres revenus	14 770	10 826
Théâtre du Grand-Sault	<u>12 700</u>	<u>22 325</u>
	<u>491 451</u>	<u>530 777</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	303 261	293 249
Conciergerie	52 842	44 893
Cours et ateliers	51 975	82 763
Théâtre du Grand Sault et Galerie les Trois C	49 997	59 472
Services professionnels	19 331	28 917
Frais de bureau, promotion et communication	17 994	20 732
Activités de financement	11 716	6 404
Frais bancaires, intérêts et pénalités	5 045	7 005
Amortissement des immobilisations	<u>3 687</u>	<u>3 343</u>
	<u>515 848</u>	<u>546 778</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES POSTES SUIVANTS	<u>(24 397)</u>	<u>(16 001)</u>
Événements du 375e anniversaire		
Produits	-	26 272
Coûts de l'événement	<u>-</u>	<u>(28 750)</u>
	<u>-</u>	<u>(2 478)</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(24 397) \$</u>	<u>(18 479) \$</u>

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
SOLDE AU DÉBUT	38 440 \$	56 919 \$
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(24 397)</u>	<u>(18 479)</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>14 043</u></u> \$	<u><u>38 440</u></u> \$

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX

BILAN

30 JUIN 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	13 830 \$	5 562 \$
Encaisse épargne - Avantage entreprise	8 496	31 897
Débiteurs (note 3)	13 630	7 673
Subventions à recevoir	21 118	23 938
Frais payés d'avance	<u>1 919</u>	<u>2 007</u>
	<u>58 993</u>	<u>71 077</u>
IMMOBILISATIONS (note 4)	12 256	15 942
ŒUVRES D'ART (note 5)	<u>6 000</u>	<u>6 000</u>
	<u>18 256</u>	<u>21 942</u>
	<u>77 249 \$</u>	<u>93 019 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	60 696 \$	48 888 \$
Revenus reportés	<u>2 510</u>	<u>5 691</u>
	63 206	54 579
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	<u>14 043</u>	<u>38 440</u>
	<u>77 249 \$</u>	<u>93 019 \$</u>
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 8)		

APPROUVÉ,

_____, administrateur

_____, administrateur

_____, administrateur

_____, administrateur

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(24 397) \$	(18 479) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	<u>3 686</u>	<u>3 343</u>
	<u>(20 711)</u>	<u>(15 136)</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(5 957)	(1 422)
Subventions à recevoir	2 820	(23 938)
Frais payés d'avance	88	4 972
Créditeurs	11 808	(6 592)
Revenus reportés	(3 181)	872
Apports reportés	<u>-</u>	<u>(24 961)</u>
	<u>5 578</u>	<u>(51 069)</u>
	(15 133)	(66 205)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	<u>-</u>	<u>(11 403)</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(15 133)	(77 608)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>37 459</u>	<u>115 067</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>22 326</u></u> \$	<u><u>37 459</u></u> \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	13 830 \$	5 562 \$
Encaisse épargne - Avantage entreprise	<u>8 496</u>	<u>31 897</u>
	<u><u>22 326</u></u> \$	<u><u>37 459</u></u> \$

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2019

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX a été constitué en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes le 8 juillet 1985 et poursuit ses activités sous la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif depuis le 22 décembre 2014. C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

- favoriser l'intégration des arts à LaSalle, promouvoir et rendre accessibles, aux LaSallois et LaSalloises, les divers champs artistiques et culturels, rendre accessibles aux artistes des locaux, équipements et services adéquats à la diffusion de leurs arts;
- fournir des services et des locaux aux diverses associations à but communautaire de LaSalle, créer un lieu propice à l'épanouissement communautaire des LaSallois et LaSalloises, fournir des activités socio-culturelles à la communauté;
- aux fins ci-dessus, recevoir des dons, des legs et d'autres contributions à titre gratuit, amasser de l'argent ou d'autres biens par voie de souscription publique ou de toute autre manière;
- les souscripteurs ou les membres de la corporation ne pourront recouvrer, sous quelque forme que ce soit, ce qu'ils ont versé ou apporté à la corporation;
- nonobstant les objectifs d'éducation de la corporation, la corporation ne pourra dispenser de l'enseignement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Cours, ateliers et diffusions

Les produits d'inscription aux cours et ateliers et de diffusions du théâtre sont constatés au moment où les activités ont lieu.

Location

Les revenus de location sont constatés linéairement sur la durée des baux.

Autres revenus

Les autres revenus sont constatés lorsque les services sont rendus et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Apports reçus sous forme de services

L'organisme opère ses activités dans un immeuble fourni par l'Arrondissement LaSalle. L'immeuble couvre 9 968 pieds carrés, desquels le centre occupe une superficie de 5 812 pieds carrés pour ses activités. La valeur de cet apport n'est pas constatée aux états financiers. Le reste de l'immeuble est loué à d'autres organismes et le centre perçoit les sommes liées à ces baux. L'organisme assure les services d'entretien ménager de l'immeuble.

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme recourt aux services de partenaires et bénévoles. Au cours de l'exercice, les bénévoles ont consacré 596 heures (721 heures en 2018) à l'organisme. Toutefois, l'organisme a pour politique de ne pas comptabiliser la valeur des services rendus par ces partenaires et bénévoles.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode et les taux indiqués ci-dessous :

	Méthode	Taux
Matériel et équipement de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30 %

Œuvres d'art

La collection d'œuvres d'art est comptabilisée à la juste valeur établie par un évaluateur externe.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des comptes et subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'emprunt bancaire ainsi que des salaires et vacances à payer, des frais courus et des fournisseurs.

3. DÉBITEURS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Comptes à recevoir	12 131 \$	7 673 \$
Avance à un employé, sans intérêt	<u>1 499</u>	<u>-</u>
	<u><u>13 630</u></u> \$	<u><u>7 673</u></u> \$

4. IMMOBILISATIONS

	<u>2019</u>		<u>2018</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel et équipement de bureau	12 672 \$	3 903 \$	8 769 \$	10 961 \$
Équipement informatique	<u>7 860</u>	<u>4 373</u>	<u>3 487</u>	<u>4 981</u>
	<u><u>20 532</u></u> \$	<u><u>8 276</u></u> \$	<u><u>12 256</u></u> \$	<u><u>15 942</u></u> \$

5. ŒUVRES D'ART

La collection d'œuvres d'art existe depuis novembre 2011. Elle est constituée de deux œuvres textiles. Il n'y a eu aucun mouvement ni de frais liés au maintien de la collection au cours de l'exercice.

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose de deux facilités de crédit à savoir une marge de crédit autorisée de 10 000 \$ ainsi qu'une marge sur carte de crédit d'un montant de 10 000 \$, portant chacune intérêt au taux de 9,45%. Au 30 juin 2019, un montant de 433 \$ est utilisé sur les facilités disponibles et inclus dans les fournisseurs.

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2019

7. CRÉDITEURS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Salaires et vacances à payer	32 125 \$	30 719 \$
Fournisseurs	14 600	916
Frais courus	12 555	12 265
Sommes à remettre à l'État	<u>1 416</u>	<u>4 988</u>
	<u><u>60 696</u></u> \$	<u><u>48 888</u></u> \$

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Dans le cadre de la programmation 2019-2020, l'organisme s'est engagé auprès de diffuseurs de films et auprès d'artistes à effectuer des versements d'un montant total de 15 300 \$ (19 923 \$ en 2018) au cours du prochain exercice.

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un contrat de service d'entretiens (conciergerie) totalise 32 753 \$ au cours du prochain exercice.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié à ses comptes à recevoir.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

